

VILLE de MONTBARD  
B.P. 90  
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-192  
*Autorisation ouverture*  
*57<sup>ème</sup> Foire Régionale*

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-8-3, R111-19-11 et R123-46 ;

**VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**VU** l'avis favorable avec prescriptions émis par la Sous-Commission ERP/IGH de Sécurité en date du 17 août 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Est autorisée l'ouverture au public de la 57<sup>ème</sup> Foire Régionale de Montbard, sise au Stade Municipal Saint Roch, du 31 août au 3 septembre 2023.  
Catégorie : 1<sup>ère</sup> - Types : T-CTS, N

**Article 2 :** Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des prescriptions énoncées au procès-verbal de la Sous-Commission ERP/IGH de Sécurité ci-joint annexé.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Montbard au titre du contrôle de légalité et notifié à l'organisateur.  
Une copie sera transmise au SDIS 21, à la Police Municipale et à la Gendarmerie de Montbard.